

Le 21 décembre 2017

[Traduction]

Énergie NB

M. Higgs : Il est difficile de faire preuve de sérieux pendant la période des questions étant donné de telles frivolités et les insultes qu'une personne doit endurer tout au long du processus. Nous irons quand même de l'avant.

Le 23 octobre de cette année, Énergie NB a conclu une entente visant l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à une station-service située à St. George, soit au 254, rue Main, à Upper Letang, pour être précis. Le terrain a été préparé, et des poteaux d'électricité ont été installés. Tout se déroulait comme prévu. Puis, il y a une semaine, soit le 14 décembre, de but en blanc, Énergie NB a résilié l'entente, décidant d'installer la borne de recharge sur le site d'une autre entreprise. L'affaire sent l'ingérence politique. Le député de la région se trouve être aussi le ministre responsable d'Énergie NB.

Le premier ministre, ou son ministre, expliquerait-il à la Chambre la raison de la résiliation?
Merci.

L'hon. M. Doucet : Je suis certain que le député d'en face attire probablement un peu d'attention parce que quelques personnes regarderont, j'en suis sûr. Je pense, en même temps, qu'il pourrait y avoir une petite dose d'amnésie. Contrairement au ministre précédent, Craig Leonard... Je crois qu'il avait un bureau au centre-ville, à Énergie NB. Dans ce bureau, il disait aux gens quand changer les ampoules électriques, quand tirer la chasse d'eau, quand changer le papier peint et même où installer les prises de courant.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Il faut que je vous dise quelque chose. Nous n'agissons pas ainsi, et la *Loi sur l'électricité* que les gens d'en face ont instaurée en fait foi. Nous ne pratiquons aucune ingérence. Nous ne nous livrons pas à des activités du genre. Le député d'en face devrait savoir qu'il n'en est rien.

M. Higgs : Détournez, niez et épurez la question, et elle sera manifestement posée de nouveau. Nous avons appris que l'entrepreneur dont l'entente a été résiliée n'est pas un sympathisant du député libéral local. Au cours des trois dernières années, le gouvernement Gallant a fait un retour en arrière, soit au milieu du siècle dernier, lorsque la vieille habitude du favoritisme politique était endémique. Le fait de retirer une borne de recharge à une entreprise qui n'appuie pas les Libéraux est le genre de mesure auquel nous nous attendons. Il semble qu'un



projet ait échappé à l'oeil inquisiteur de la machine libérale du favoritisme ; ainsi il a fallu que les Libéraux s'en occupent.

Combien d'argent Énergie NB avait-elle déjà dépensé pour préparer le terrain? Nous savons que les poteaux avaient déjà été installés il y a quelques semaines seulement. Nous savons que le contrat avait été signé il y a quelques mois seulement. Nous savons maintenant que les poteaux devront vraisemblablement être enlevés, ce qui représente plus de dépenses et plus d'argent gaspillé. Ce n'est qu'un léger symptôme de la frénésie de dépenses dans lesquelles le gouvernement actuel s'est lancé, mais je voudrais savoir ceci : le ministre dirait-il catégoriquement ici même à la Chambre qu'il n'a joué aucun rôle dans le changement de décision?

L'hon. M. Doucet : Pour simplement rétablir les faits, je n'ai pas de bureau dans l'édifice d'Énergie NB. Je n'ai pas l'intention d'avoir un bureau dans l'édifice d'Énergie NB. Il s'agirait là d'ingérence, comme les gens d'en face en pratiquaient avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'électricité*.

Peut-être que nous parlerons de la *Loi sur l'électricité*. Nous pouvons entrer très rapidement dans les détails de la *Loi sur l'électricité*. Je ne pense pas que les gens d'en face aient lu très attentivement le projet de loi 39 ou qu'ils aient pris connaissance de la teneur du projet de loi 39. Le projet de loi 39, instauré par le gouvernement précédent, est entré en vigueur en 2014 après les élections provinciales. Nous pouvons voir ce qui s'est passé.

Je pense que le député d'en face devrait se rendre compte que des personnes très compétentes au bout de la rue gèrent Énergie NB. Elles n'ont pas besoin que j'intervienne dans l'exercice de leurs activités courantes. Je pense qu'elles peuvent très bien se débrouiller. Si je m'ingérais dans des activités si routinières, ce serait indéfendable, à mon avis.

M. Higgs : Savez-vous ce que je n'ai pas entendu? Je n'ai entendu ni un oui ni un non. Je n'ai entendu aucune réponse, même si je ne m'attendais pas à en recevoir une, mais regardons quelqu'un esquiver la question. La question est claire. Le ministre a-t-il joué un rôle pour influencer la décision de résilier le contrat à un endroit, d'enlever les poteaux et de réaménager la borne ailleurs dans sa circonscription? Le ministre a-t-il directement joué un rôle pour faire en sorte qu'Énergie NB revienne sur sa décision à propos du projet? Oui ou non?

L'hon. M. Doucet : Je remercie le député d'en face de la question. Comme je l'ai déjà dit, les gens d'en face n'ont pas lu le projet de loi 39. Craig Leonard ne les a pas informés de tous ses aspects. Je n'ai pas pratiqué d'ingérence auprès d'Énergie NB. Les gens qui sont là peuvent mener leurs activités eux-mêmes. Ils sont très capables de travailler par eux-mêmes. Ils peuvent prendre leurs propres décisions de façon régulière.

Si les députés d'en face veulent parler du projet de loi 39, je veux bien le faire. L'article 68 du projet de loi 39 porte sur l'augmentation des tarifs d'électricité. Les gens d'en face ont gelé les tarifs d'électricité pendant trois ans avant les élections. En septembre ou en octobre 2014, les



tarifs ont augmenté. Pourquoi ont-ils augmenté? C'est parce que la *Loi sur l'électricité* est entrée en vigueur.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'ingérence auprès d'Énergie NB. Auparavant, c'était la façon de procéder des gens d'en face, soit d'intervenir dans les activités d'Énergie NB de manière constante. Les gens d'en face ont gelé les tarifs pendant trois ans, soit 0 % d'augmentation. Après les élections provinciales, les tarifs ont augmenté de 2 %. Pourquoi ont-ils augmenté? C'est parce que la *Loi sur l'électricité*...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Un contrat a été signé le 23 octobre, selon lequel l'emplacement, visible de la route, était très bien. Il y avait amplement de place et de stationnement pour les gens. Il avait été convenu que l'emplacement était très bien. Le projet avait été avalisé, et des poteaux ont été installés. Puis, le 14 décembre, la situation a changé du tout au tout, et le propriétaire a été informé, avec regret, que le projet ne serait pas exécuté et que, en application de l'alinéa 9 c), il serait annulé.

Quelque chose a changé dans l'intervalle. Quelque chose a changé qui a amené le ministre à intervenir. Pourquoi installons-nous la borne ailleurs? Je le demande encore une fois. Un oui ou un non suffira. Un long préambule ou une longue diatribe n'est pas nécessaire, seulement oui ou non. Le ministre est-il intervenu directement? Énergie NB peut prendre des décisions. J'en conviens. L'entreprise peut prendre des décisions, mais elle ne peut pas en prendre de bonnes quand le ministre intervient et impose sa volonté politique pour contrecarrer l'initiative d'Énergie NB qui veut faire ce qui est juste. Encore une fois, le ministre est-il intervenu? Oui ou non?

L'hon. M. Doucet : Je ne sais pas ce que je dois faire pour cadrer le tout pour dire...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Énergie NB peut prendre ses décisions par elle-même. Je n'ai pas besoin d'être dans le bureau pour faire du gardiennage.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les députés.

L'hon. M. Doucet : La *Loi sur l'électricité* — 0 %, 0 % et 0 % d'augmentation pendant trois ans avant les élections. Après les élections, la *Loi sur l'électricité* entre en vigueur. J'ai lu la loi. De fait, je l'ai débattue sur le parquet. Auparavant, les gens d'en face intervenaient constamment dans l'entreprise en question, constamment. À un taux de 0 %, vous ne permettez pas à



l'entreprise d'avoir les recettes dont elle a besoin pour croître. Les gens d'en face ont enfoncé l'entreprise de service public dans un trou, dont il est très difficile pour elle de sortir. Aucune signature d'un contrat en bonne et due forme pour Point Lepreau, la remise à neuf de Coleson Cove, et de nombreuses autres choses qu'ils ont faites pour nuire à l'entreprise de service public et lui faire perdre du terrain... Non, le gouvernement actuel n'intervient pas dans les activités de l'entreprise, ni ce ministre-ci. Je pense qu'Énergie NB a...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : La réponse ne peut être plus vague, n'est-ce pas? Nous parlons de généralités, d'intervention ou de non-intervention. J'ai posé une question précise à propos du projet, un projet dont le contrat a été signé en octobre et résilié en décembre sans aucune autre raison apparente. Pourtant, il a été résilié. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Nous avons obtenu un tas de balivernes, de tergiversations, mais pas de vraie réponse comme oui ou non.

Afin que ce soit clair pour tout le monde, je pense que le ministre devrait avoir la possibilité de donner essentiellement une réponse en un mot ; il n'y aura alors plus de confusion. C'est la dernière fois que je pose la question, car je pense que c'est clair, d'après ce qu'a dit le ministre jusqu'ici, qu'il est intervenu. Tout ce que je veux, c'est lui donner l'occasion de rétablir sa crédibilité à cet égard. Voici qu'un contrat a été signé le 23 octobre puis résilié en décembre. Je veux savoir si le ministre a joué un rôle, d'un genre ou d'un autre, pour faire changer la décision et résilier le contrat. Oui ou non?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Doucet : Je l'ai dit au début : contrairement à Craig Leonard, je n'ai pas de bureau à l'édifice d'Énergie NB. Je ne dis pas à l'entreprise quand changer ses ampoules électriques.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Doucet : Je ne dis pas à l'entreprise de service public de changer la couleur dans le hall d'entrée. Je ne lui dis pas de nettoyer ses toilettes. Je ne lui dis pas comment décorer son arbre de Noël. L'entreprise de service public compte des personnes très compétentes pour le faire. En conséquence, nous n'intervenons pas dans les activités courantes que mentionne le député d'en face.

Voici un fait que j'ai appris il y a quelques jours. L'ingérence qui se produit, selon le député d'en face, n'a pas eu lieu. Je pense que nous devrions en rester là. Je pense que l'entreprise de service public peut s'occuper de ses propres affaires et gérer les situations auxquelles elle doit remédier au quotidien.



M. Higgs : J'ai dit que ce serait ma dernière question, mais je suppose que la réponse ici serait « coupable ». Oui, le ministre a appris il y a quelques jours que nous avons appris ce qui s'était passé et que cela poserait problème. Voilà ce qu'il a appris il y a quelques jours. Maintenant, il s'agit d'un problème, et maintenant, il est clair que quelqu'un est intervenu, a imposé un changement et a pris une décision autre que celle qu'Énergie NB avait déjà prise.

Juges

Le premier ministre a pris l'habitude de faire fi du pouvoir judiciaire par le truchement de l'appareil gouvernemental. Les députés en question ont adopté au pas de charge un projet de loi qui vise à déterminer le lieu de résidence des juges. Le premier ministre a minimisé le tout en disant que la question n'était pas prioritaire et qu'il n'exercerait peut-être jamais le nouveau pouvoir qui lui avait été conféré, puis, à la première occasion, il pratique une ingérence gouvernementale dans le système judiciaire — des actions pas mal contradictoires. Même la juge en chef à la retraite de la Cour suprême s'est prononcée contre l'ingérence du gouvernement relativement au pouvoir judiciaire.

Le premier ministre admettra-t-il que son projet de loi qui faisait des juges l'objet d'une ingérence était une erreur, et s'engagera-t-il à abroger les dispositions en vigueur? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous serons certainement contents de répondre à des questions portant sur la *Loi sur l'organisation judiciaire*, mais, d'abord, il y a deux choses que j'aimerais faire. Premièrement, je veux remercier tout le monde d'avoir récité leur poème. Je dis au député du tiers parti que, s'il a l'occasion de revivre l'expérience, peut-être voudra-t-il chanter. Quant au député de Fredericton-York, c'est toujours un plaisir de l'entendre. Il possède un grand talent pour le récit de tels poèmes ; nous voulons donc le remercier. Bien sûr, il est formidable de constater à quel point le ministre de la Santé est doté de talents multiples. Il peut réciter de la poésie, chanter, faire l'interprète et améliorer la prestation des services de soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Deuxièmement, j'aimerais dire, à propos du préambule du député et de ses questions précédentes, que je ne pouvais pas simplement rester assis. Il parlait de favoritisme, et c'est pourquoi je devais prendre la parole pour protester. Son gouvernement est celui qui compte à la tête d'Investir Nouveau-Brunswick un ancien candidat à la direction des Conservateurs, à la tête d'Efficacité NB une ancienne députée qui a laissé son siège pour en assumer la direction et à la tête d'Alcool NB un directeur de campagne. Voilà du favoritisme.

Mesures législatives

M. Higgs : À vrai dire, la question n'a même pas été abordée du tout. Discutons plutôt de la problématique entourant ce que nous avons vécu au cours de la semaine, à savoir la motion de clôture. Le parlementaire de la dernière rangée pourrait penser qu'une motion de clôture est une affaire routinière. Eh bien, elle l'est pour le gouvernement actuel, mais la motion de clôture



n'était en rien routinière pour tous les autres gouvernements. Des motions de clôture peuvent avoir été présentées. Une motion de clôture a été présentée quand nous étions au pouvoir. Elle visait la réforme des régimes de pension. Une telle motion n'a été proposée qu'une seule fois relativement à un projet de loi. Le gouvernement actuel a présenté des motions de clôture sept fois, mais elles ne visaient pas sept projets de loi. Elles visaient 24 projets de loi. À chaque occasion, ou du moins la plupart du temps, il s'agissait de projets de loi omnibus, ce qui équivaut donc à 24 projets de loi. Voilà qui bat des records en matière de motion de clôture.

Nous pouvons discuter de favoritisme et d'argent jeté ici et là, mais ce qui se passe à la Chambre sur le plan de la démocratie et de la loi est vraiment troublant. En ce qui concerne toute la question, le premier ministre conviendrait-il que son gouvernement a eu recours à la motion de clôture comme jamais auparavant, a menacé la démocratie en réduisant le temps passé à la Chambre et a menacé la démocratie en adoptant un comportement autocratique qui s'est traduit par la présentation de motions de clôture visant 24 projets de loi?

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Monsieur le chef de l'opposition.

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas au même pas, mais je vais tenter de me rattraper. Je veux de fait aborder la *Loi sur l'organisation judiciaire*. Il est important pour le député d'en face de savoir qu'une loi est en vigueur et que, oui, nous croyons que la loi devrait être respectée. Au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, nous examinons certainement la question au sujet de laquelle le député d'en face formulait des insinuations. Je veux exprimer très clairement que nous respectons la magistrature. Nous voulons respecter tous les juges et le travail — l'important travail — qu'ils accomplissent au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons toutefois la capacité, comme vous le savez, d'adopter des lois, et, bien sûr, nous nous attendrions à ce qu'elles soient respectées.

[Original]

Cela étant dit, en ce qui concerne la motion de clôture, je veux citer le vice-premier ministre du gouvernement précédent, qui avait dit : « Les parlementaires du côté de l'opposition ont décidé de ne pas utiliser leur temps de façon appropriée pour débattre du projet de loi en Comité plénier. »

[Traduction]

Le gouvernement conservateur précédent s'est servi de la motion de clôture et du même argument que nous utilisons cette semaine.

M. Higgs : Le problème n'est pas de savoir si la motion de clôture peut être utilisée dans le cadre du processus législatif. Utiliser abusivement le processus législatif et invoquer une loi, ou un règlement, d'une manière qui dépasse l'entendement : voilà ce qui pose problème. On pourrait comparer le tout à la situation dans laquelle nous avons trouvé l'ex-ministre de



l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, situation qui dépassait de loin ce que l'on considérerait comme possible ; pourtant, elle s'est produite.

Je veux revenir à la question soulevée. Le premier ministre conviendrait-il et reconnaîtrait-il que l'utilisation de la motion de clôture à la Chambre à 7 reprises pour 24 projets de loi dépasse largement tout comportement normal à avoir été manifesté à la Chambre dans le passé? La situation n'est pas unique. Nous avons été témoins de 17 000 annulations des évaluations foncières. Le gouvernement actuel établit de nouveaux records, et il introduit des normes dont l'absence de rigueur est inégalée.

L'hon. M. Gallant : La motion d'attribution de temps que nous avons proposée, de par la prévisibilité qu'elle assure, permet aux gens de l'opposition de prévoir ce dont ils aimeraient discuter et débattre. Je crois que le député d'en face conviendrait que consacrer environ 25 heures à un projet de loi dépasse un peu la moyenne. Il revient aux gens de l'opposition de décider s'ils veulent consacrer 25 heures à un projet de loi. Ils en ont certainement le droit. Cependant, ils ne peuvent pas dire après coup qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour les autres projets de loi.

[Original]

Encore une fois, je reprends et continue la citation de ce qu'avait dit l'ancien vice-premier ministre :

Les parlementaires du côté de l'opposition ont décidé de ne pas utiliser leur temps de façon appropriée pour débattre du projet de loi en Comité plénier. Si nous nous trouvons dans la situation que les parlementaires du côté de l'opposition dénoncent, c'est parce qu'ils en ont décidé ainsi ; il n'y a pas d'autre raison.

[Traduction]

Il s'agit des propos qu'a formulés l'ancien vice-premier ministre du gouvernement conservateur pour exposer le même argument que nous donnons. Nous travaillons avec acharnement à faire progresser les mesures qui contribueront à améliorer l'éducation, les soins de santé et l'économie, et nous sommes heureux de les avoir adoptées.

[Original]

Soins de santé

M. Higgs : Le premier ministre pourrait-il se lever à la Chambre aujourd'hui et prendre en considération le fait que le dossier du Programme extra-mural est devant les tribunaux et que, par conséquent, il devrait attendre avant d'aller de l'avant?



[Traduction]

L'hon. M. Gallant : Nous n'avons pas encore entendu les gens de l'opposition reconnaître les faits qui suivent, même si nous les avons répétés à maintes reprises pendant les 25 heures de questions et les périodes de questions auxquelles nous avons participé au cours des dernières semaines. Les voici. Le programme sera financé sur les fonds publics, et les employés travailleront pour le gouvernement et iront dans les demeures de nos personnes âgées et des personnes qui ont besoin du Programme extra-mural. Un organisme sans but lucratif s'occupera de la gestion. Des conditions s'appliqueront quant à l'augmentation du nombre de visites qui seraient faites chez les gens dans la province et à la diminution du nombre de fois où des patients des services extra-muraux devraient se présenter à l'urgence parce qu'ils ne peuvent pas obtenir les soins dont ils ont besoin chez eux, et tout cela devra être réalisé en veillant à ce que la même qualité de soins soit maintenue. Je demanderais, en ce dernier jour de la législature de 2017, que les gens de l'opposition reconnaissent de tels faits.

M. Higgs : Étant donné que le premier ministre aimerait que de tels faits soient reconnus, je lui demanderais s'il reconnaîtrait que tout ce contrat entre Medavie et le Programme extra-mural est actuellement devant les tribunaux. Le contrat est contesté. Ne serait-il pas plus sensé de ne pas signer un contrat avant que l'audience au tribunal ait été tenue et que les résultats aient été entendus? De nombreuses personnes de l'ensemble de la province sont préoccupées, et le fait ne peut être nié. Je demande ce qui suit : Le premier ministre suspendrait-il la signature du contrat jusqu'à ce que le tribunal ait tenu les audiences, ait entendu les arguments et ait rendu une décision? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : L'entente n'a pas encore été signée, et je ne peux pas faire des commentaires concernant un dossier qui se retrouve devant les tribunaux.

Cependant, je peux vous dire que c'est malheureux que l'opposition n'ait pas encore admis que le Programme extra-mural demeurera public et que les employés qui offriront les soins à domicile travailleront pour le gouvernement. En effet, la gestion sera faite par une organisation sans but lucratif. L'opposition n'a pas encore admis qu'il y aura des conditions à respecter, et ce, même si nous l'avons dit à maintes reprises.

Cette entente permettra d'augmenter le nombre de visites dans les maisons de la province, pour offrir des soins à domicile. Nous allons réduire le nombre de fois où les gens qui bénéficient des soins du Programme extra-mural devront se rendre à l'urgence au lieu d'être soignés à domicile. Nous allons faire cela tout en maintenant la qualité des services.

En cette dernière journée de session avant les Fêtes, j'aimerais que l'opposition admette ces choses-là.



[Traduction]

M. Higgs : Les décisions pourraient être rendues très, très rapidement. Avant même la fin de l'année, nous pourrions comprendre où en est l'injonction. En janvier, nous pourrions comprendre ce qui en est des audiences. Ne serait-il pas logique de savoir exactement ce qui en est de la situation avant de signer l'entente? Le premier ministre a déclaré qu'il signera l'entente avant la fin de l'année. Beaucoup de gens sont préoccupés par la situation. Beaucoup de gens de la province ont exprimé leurs opinions lors de rassemblements partout dans la province, comme en témoigne le tollé qui s'est élevé aux quatre coins de la province.

Faire ce qui s'impose signifie écouter. Faire ce qui s'impose signifie agir convenablement — agir convenablement. Attendons au moins d'entendre la décision relative aux contestations judiciaires, et attendons au moins de comprendre les avantages que le contrat apportera à la province, deux détails qui ne sont pas encore connus. Le premier ministre retarderait-il la signature de toute entente jusqu'à ce que les faits en question soient établis? Merci.

L'hon. M. Gallant : L'entente n'est pas encore signée. Je ne peux pas, dis-je bien, discuter d'une affaire qui est devant les tribunaux. Je peux toutefois dire que nous avons maintes et maintes fois décrit les avantages. Le chef de l'opposition ne veut tout simplement pas les reconnaître. Il vient tout juste de demander : Ne pouvons-nous pas entendre la décision et comprendre quels seront les avantages? Eh bien, nous lui disons de fait en quoi consistent les avantages. Nous augmenterons le nombre de visites à domicile qui sont faites dans l'ensemble de la province, ce qui permettra de fournir plus de soins à domicile. Nous ferons en sorte que les patients des services extra-muraux n'aient pas à aller à l'urgence aussi souvent qu'ils y vont parce qu'ils pourront obtenir les services autrement. Nous maintiendrons le même niveau de qualité à cet égard.

Je serais vraiment reconnaissant, si le chef de l'opposition tient toujours à débattre et discuter du sujet, si nous pouvions au moins nous entendre sur les faits. Nous lui disons quels sont les avantages. Il nous les a demandés. Nous venons, encore une fois, de les énumérer. Donc, en ce dernier jour, le chef de l'opposition aura-t-il l'obligeance d'admettre qu'il reconnaît maintenant les avantages que nous essayons d'offrir aux gens de notre province?

M. B. Macdonald : En réponse aux deux dernières questions, le premier ministre a présenté cinq faits différents, et j'aimerais prendre une minute pour les examiner. D'abord, il nous a demandé de reconnaître que le programme est financé sur les fonds publics. Oui, l'entente avec Medavie est financée sur les fonds publics. En fait, nous payons 4,4 millions de dollars de plus pour embaucher 21 gestionnaires, mais pas un seul membre du personnel infirmier. Voilà pourquoi nous nous préoccupons de la question du financement public. Il a déclaré qu'il s'agit d'un organisme sans but lucratif. L'année dernière, le gouvernement n'a pas dépensé 3,5 millions de dollars, car les ambulances n'étaient pas en circulation, et il a partagé cette somme avec Medavie. Voilà qui me semble plutôt lucratif. Le premier ministre a déclaré que l'entente permettrait d'augmenter le nombre de visites aux patients des services extra-muraux, mais nous savons que les ambulances n'ont pas été en circulation à 14 000 reprises l'année



dernière. Autrement dit, les gens ne peuvent même pas obtenir les soins dont ils ont besoin. Ensuite, il a dit que l'entente permettra de diminuer le nombre de visites à l'urgence. Nous savons que les ambulances ont été hors service pendant 50 000 heures ; il n'est donc pas surprenant que les gens ne se rendent pas à l'urgence. Pour terminer, il affirme que l'entente entraînera une amélioration de la qualité des soins.

Nous voulons voir des faits. Le premier ministre nous indiquera-t-il à tout le moins ce qu'il estime être le niveau de qualité actuel des soins? Indiquez-nous le niveau de référence pour les IRC.

Le président : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Au moins, pour la première fois, j'entends l'opposition admettre qu'elle nous a entendus parler des avantages du programme que nous essayons de mettre en place. Alors, j'apprécie cela.

Toutefois, lorsque l'opposition remet en question le fait que Medavie est une organisation sans but lucratif, c'est ridicule, et, franchement, cela descend le débat que nous avons présentement à la Chambre à un niveau très bas.

Durant chaque période de questions, l'opposition veut nier les faits et les remplacer par des solutions de rechange. Cela nous inquiète, car les gens du Nouveau-Brunswick méritent un débat sur la substance de l'entente. La vérité est la suivante : Les conditions contenues dans l'entente vont faire en sorte qu'on verra augmenter le nombre de visites à domicile, ce qui aura pour effet de décroître le nombre de fois où les gens auront à se rendre dans les salles d'urgence, et ce, tout en maintenant la même qualité des services. Ce sont là les conditions qui sont comprises dans l'entente.

[Traduction]

M. B. Macdonald : Le problème, c'est que nous entendons les affirmations du premier ministre depuis trois ans. Nous les avons entendues, tout comme les gens du Nouveau-Brunswick. Le problème, c'est que les faits et les résultats ne correspondent pas aux promesses qu'il a faites. Voilà ce qui nous préoccupe dans le dossier Medavie.

Depuis des semaines, nous essayons d'établir les détails de l'entente, mais nous n'obtenons rien du gouvernement. Les arguments du premier ministre — ses promesses — reposent sur l'affirmation selon laquelle l'entente permettra d'améliorer la qualité des soins. Le premier ministre veut parler des faits, alors, examinons les faits. Depuis des semaines, nous demandons les indicateurs de rendement clés. Quel est le niveau de référence actuel? À quoi correspond la fiche de rendement actuelle? Lorsque le premier ministre prendra la parole l'année prochaine pour dire que la situation s'est améliorée, nous voulons au moins la comparer à la situation



actuelle. Le gouvernement a défini les IRC et sait exactement ce qu'ils sont. Pourquoi n'en fait-il pas part aux gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Passons en revue certaines des affirmations du chef de l'opposition. Il allait équilibrer les comptes en quatre ans sans réduire les services ni augmenter les taxes et impôts. Il a réduit les services, a augmenté les taxes et impôts et n'a pas équilibré les comptes. Il a affirmé ne pas avoir appuyé l'entente fiscale visant le terminal de GNL et ne pas en avoir fait la promotion. Une annonce publiée dans les journaux de notre province, signée majestueusement par le chef de l'opposition, indiquait qu'il appuyait l'allégement fiscal visant le terminal de GNL et en faisait la promotion. Le chef de l'opposition a dit ne pas se souvenir d'avoir dit qu'il y avait trop d'hôpitaux et d'écoles dans la province, et pourtant, nous avons des citations tirées du harsard indiquant clairement que, selon lui, il y a trop d'hôpitaux et trop d'écoles. Les gens de l'opposition disent qu'il n'y a pas de loi en Saskatchewan sur les pensions spéciales et qu'ils ont fait des recherches exhaustives. Je les ai entendus. Il nous a fallu environ sept minutes pour trouver la réponse.

Les affirmations du chef de l'opposition indiquent qu'il ne sait pas s'il fait jour ou s'il fait nuit. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il veut procéder à des réductions au moyen de son programme d'austérité, ce qui entraînera une contraction de notre économie.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. B. Macdonald : La situation n'est pas rare ; la réponse donnée ne fait aucune allusion à ma question, qui portait sur les indicateurs de rendements clés de l'entente avec Medavie. Le premier ministre a pris la parole maintes fois pour nous dire à quel point l'entente avec Medavie sera bonne et améliorera la qualité des soins de santé. Cependant, il ne veut pas nous donner les niveaux de référence. À quoi les compare-t-il?

Le premier ministre veut parler de faits, alors examinons les faits. Les parlementaires du côté du gouvernement ont gardé l'entente secrète dès le début. Ils ont négocié à huis clos avec Medavie et ils n'ont pas fait preuve d'ouverture à l'endroit des gens du Nouveau-Brunswick. Le moment est venu de le faire. Le gouvernement a présenté une motion de clôture, et le débat prendra fin. Examinons maintenant les détails de l'entente avec Medavie et les indicateurs de rendement clés pour que, lorsque le premier ministre prendra la parole la prochaine fois, nous puissions au moins lui demander des comptes à propos de quelque chose ici.

L'hon. M. Gallant : L'entente n'est pas encore signée ; nous ne pouvons donc pas divulguer tout ce qui se dit pendant les discussions. Nous avons effectivement parlé de ce à quoi correspondront les IRC.

Si vous voulez revenir à la discussion sur les affirmations, parlons de Medavie, et puis nous pourrons passer aux autres affirmations du chef de l'opposition. De l'avis du chef de l'opposition, il était fâcheux qu'une entente ait été faite avec Medavie sans appel à la concurrence. Pourtant, lorsque les gens d'en face formaient le gouvernement, ils ont confié à



Medavie l'administration du régime médicaments, sans mise en concurrence. Le député a dit, lorsqu'il était ministre des Finances, qu'il équilibrerait les comptes en quatre ans, sans problème, sans réductions ni augmentations des taxes et impôts. Il a augmenté les taxes et impôts, a procédé à des réductions et n'a pas équilibré les comptes. Il a affirmé qu'il n'avait pas appuyé l'allègement fiscal visant le terminal de GNL et qu'il n'en avait pas fait la promotion, et pourtant, il y a une annonce — il n'a toujours pas donné d'explications à cet égard — qui porte sa signature et qui montre clairement qu'il appuie l'allègement fiscal visant le terminal de GNL et qu'il en fait la promotion. Il a dit qu'il y avait trop d'hôpitaux et trop d'écoles. Il a nié cette affirmation ; pourtant, elle est consignée au hansard.

Nous constatons que le chef de l'opposition ne sait pas s'il fait jour ou s'il fait nuit, mais il sait qu'il veut procéder à des réductions. Il veut l'austérité pour la province.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Pompiers

M. Fairgrieve : Récemment, un certain nombre de questions ont été posées au sujet du fonctionnement du bureau du prévôt des incendies. Plus tôt au cours de l'année, lors d'une réunion du Comité des comptes publics, le sous-ministre responsable de la Sécurité publique a indiqué qu'il y avait déjà un bon moment que les hauts fonctionnaires de Sécurité publique avaient rencontré les chefs des pompiers du Nouveau-Brunswick. La plupart des chefs des pompiers sont des bénévoles. Ils sont au service de leurs collectivités nuit et jour. Le ministre confirmerait-il que ses hauts fonctionnaires ont remédié à la situation et qu'ils sont régulièrement en communication avec les chefs des pompiers et les services d'incendies qui fournissent un service des plus essentiels aux gens du Nouveau-Brunswick, en protégeant nos foyers et nos biens, surtout à ce temps-ci de l'année?

[Original]

L'hon. M. Landry : J'accueille favorablement la question du député d'en face. Comme il l'a dit, en ce temps de l'année, il faut s'assurer de remercier le bureau du prévôt des incendies ainsi que tous les pompiers qui sont à l'oeuvre maintenant et qui le seront pendant les Fêtes.

Cela étant dit, en réponse à la question de mon collègue, je veux dire que, habituellement, lorsque des enquêtes sont faites au sujet des incendies, le bureau du prévôt des incendies doit sécuriser les lieux. Cela peut être fait à partir de la caserne de pompiers locale.

Je sais qu'il y a eu des problèmes avec quelques chefs de pompiers qui n'étaient pas nécessairement d'accord avec l'idée que la caserne locale s'occupe de sécuriser les lieux des incendies. Nous avons de bonnes discussions avec ces gens-là présentement dans le but d'essayer de régler cette situation. Nous savons qu'il y a à peu près de 15 à 20 cas par année.



[Traduction]

M. Fairgrieve : Lors des mêmes réunions du Comité des comptes publics que j'ai mentionnées, le sous-ministre de la Sécurité publique a confirmé que la somme prélevée annuellement des primes d'assurance perçues dans la province n'avait pas diminué, mais que le total des prélèvements avait, en fait, légèrement augmenté. Ce prélèvement est destiné au fonctionnement du bureau du prévôt des incendies ; pourtant, Michael Walton, le président de l'Association des chefs pompiers du Nouveau-Brunswick, a révélé que moins de 55 % des prélèvements recueillis pour le fonds réservé au bureau du prévôt des incendies y avaient réellement été versés. Le ministre dirait-il à la Chambre où est allé le reste de l'argent?

[Original]

L'hon. M. Landry : Nous savons tous qu'il y a un budget, et je peux expliquer aux gens comment fonctionne le processus.

Pour ce qui est de l'assurance habitation pour les incendies, nous savons que 1 % des fonds vont au bureau du prévôt des incendies. Il y a aussi une partie des fonds de l'assurance automobile qui protège contre les incendies qui va à ce bureau.

Cela dit, nous savons tous que ces fonds sont envoyés au gouvernement par les compagnies d'assurance. Nous parlons ici d'environ 3 millions de dollars. Nous savons aussi qu'il y a un montant de 1,5 million de dollars réservé au bureau du prévôt des incendies, en plus d'autres choses que fait le ministère pour ce dernier.

Sachant cela, il faut dire que nous sommes en train de négocier, car cet argent que nous recevons est envoyé dans des fonds généraux. À partir de ces fonds généraux, nous envoyons le montant de 1,5 million au bureau du prévôt des incendies.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Fairgrieve : Plus tôt au cours de l'année, le bureau du prévôt des incendies a cessé de dépêcher ses inspecteurs régionaux après les heures normales d'ouverture. Malheureusement, les incendies se produisent en tout temps et ne tiennent nullement compte des heures d'ouverture. La situation a entraîné la nécessité de voir des bénévoles, c'est-à-dire des pompiers volontaires, de l'ensemble de la province assurer la sécurité sur les lieux d'un incendie, souvent pendant la nuit, et par tous les temps. Puis, après avoir travaillé bénévolement toute la nuit, les personnes en question doivent aller occuper leurs emplois réguliers. Le déchargement d'une responsabilité qui appartient au bureau du prévôt des incendies, non pas sur des bénévoles, ni sur des services d'incendie volontaires, ni sur les municipalités ou les DSL... Le ministre nous dirait-il s'il est celui qui a donné l'ordre d'apporter un tel changement, et, le cas échéant, pourquoi?



[Original]

L'hon. M. Landry : À ce moment-ci, je peux vous dire que nous apprécions grandement le travail qu'accomplit le bureau du prévôt des incendies. Nous attachons aussi une grande valeur au travail que font les pompiers. Je me souviens d'être allé chez un de mes amis, qui est pompier volontaire. Son téléavertisseur avait sonné, et je peux vous dire que je n'ai jamais vu d'employé salarié agir aussi rapidement que lui, qui travaille comme bénévole.

Nous n'en espérons pas moins des services des pompiers dans la province, qui font, je peux le dire, un travail excellent, surtout en cette période des Fêtes. Je remercie aussi le bureau du prévôt des incendies pour les activités de prévention qu'il met en place. À cette période de l'année, nous demandons aux gens de vérifier leur alarme incendie et de s'assurer que leurs détecteurs fonctionnent bien. Nous ne voudrions pas qu'il arrive un désastre ou des événements tragiques durant ce temps des Fêtes.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Routes

M. Urquhart : Ma question s'adresse au ministre des Transports et de l'Infrastructure. Avant la saison hivernale...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Urquhart : Avez-vous ordonné le réglage des camions du parc afin de réduire de 1 000 kg par kilomètre à 500 kg par kilomètre la quantité habituelle de sel que les camions peuvent épandre? Avez-vous ordonné que les camions du parc soient réglés vers le bas pour répandre 250 kg de sel par rapport à la quantité répandue l'année dernière, soit 250 kg au lieu de 350 kg? Avez-vous ordonné que le parc effectue un réglage de la quantité répandue, fixée auparavant à 1 000 kg par kilomètre sur les collines, pour la faire passer à 750 kg, rendant ainsi nos collines encore plus dangereuses et mettant les gens de ma circonscription en danger, rien que pour économiser 1 million de dollars?

L'hon. M. Fraser : Je suis vraiment très content de me faire poser une question. J'attendais parce que j'ai beaucoup de bonnes nouvelles à communiquer aux gens du Nouveau-Brunswick.

La première chose que je dirai pour répondre à la question du député d'en face est que la sécurité des gens qui circulent sur nos routes et nos chemins est la priorité absolue de notre ministère et la priorité absolue de l'équipe exceptionnelle d'opérateurs de chasse-neige, des équipes d'entretien hivernal et de toutes nos équipes qui travaillent jour et nuit pour maintenir



nos routes dégagées et sûres pour que les gens puissent se rendre au travail et en revenir et emprunter les routes pour rendre visite à leurs familles et à leurs proches. Encore une fois, je veux remercier les équipes du MTI du travail magnifique qu'ils accomplissent jour après jour pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick sur nos réseaux routiers.

Seule l'austérité imposée pendant les années où le chef de l'opposition était ministre des Finances a été éliminée. J'en dirai davantage sur le sujet en répondant aux deux prochaines questions.

M. Urquhart : C'est le MTI qui a ordonné les réductions. Les camions ont été ramenés au garage. Les jauges dans les camions ont été réglées pour que les camions ne répandent qu'une moitié du sable sur nos chemins C. Elles ont été réglées de sorte qu'il n'y ait plus de sel sur nos chemins C, sauf sur les collines. La quantité de sel répandu sur nos collines a été réduite à un point tel que le chemin n'est plus praticable, même pour y faire passer les autobus scolaires.

Vous n'assurez pas la sécurité de notre population. Des personnes de ma circonscription meurent. Je suis allé aux visites funéraires. Déjà cette année, des personnes ont été tuées sur nos routes.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Urquhart : Ne parlez pas de ce que les gens font et ne dites pas à quel point nous étions extraordinaires auparavant ou peu importe. Vous avez modifié le réglage des camions qui répandent du sel et du sable sur les routes dans ma circonscription au point où elles ne sont plus praticables. Pourquoi modifier le réglage des camions et réduire la quantité de sel et de sable devant être répandu sur les routes pour économiser seulement 1 million de dollars?

L'hon. M. Fraser : Il est très regrettable d'entendre de telles paroles de la part du supposé honorable député d'en face. Je vais lire des faits pour le compte-rendu — 481 millions de dollars, 322 millions de dollars, 383 millions de dollars et 381 millions de dollars. Ce sont les chiffres des budgets de capital de l'ancien gouvernement, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances. Passons rapidement aux quatre années de l'exercice en cours — 514 millions de dollars, 524 millions de dollars et 622 millions de dollars, et le budget de capital de cette année s'élève à 688 millions de dollars.

Le député d'en face veut parler de réductions radicales. Il ferait mieux de se tourner du côté du chef de l'opposition, qui a dit à maintes reprises que son régime d'austérité du passé sera la voie de l'avenir. Je pense que, si le député d'en face se préoccupe de la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick, il doit regarder à sa gauche et non les gens d'en face.



M. Urquhart : S'il y a une chose qui m'appartient, c'est bien mon honneur. Je suis un député crédible et je l'ai prouvé au fil des années. Je n'accepte pas une telle remarque de votre part, de lui ou de n'importe qui d'autre.

Pourquoi achetons-nous du sel de mauvaise qualité des Îles-de-la-Madeleine? Ce sel est plein de gravier. Il est tout rouge.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Urquhart : Si vous étiez déjà allé dans un de nos abris à sel, vous sauriez que le sable est de mauvaise qualité. Parlez aux conducteurs. Parlez aux personnes qui le répandent sur les routes. Vous nous dites qu'il vous arrive d'incorporer sur nos chemins C une charge de sel à celle de sable si le superviseur est d'accord. Le produit est inadéquat. Il vient de Saint John. Le seul sel de qualité vient de Pugwash, et il est envoyé à Shediac et à Moncton. Dans le reste de la province, nous disposons d'un produit inadéquat. La température rend le sel inefficace. Pourquoi n'achetons-nous pas du sel de qualité à répandre sur nos routes?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Fraser : Encore une fois, la sécurité est de première importance pour nous, et le député d'en face sait très bien que l'ancien fournisseur de sel a averti le ministère des Transports qu'il ne serait pas en mesure de respecter son contrat. Nous avons exercé une diligence raisonnable et nous avons lancé un appel d'offres. Nous avons reçu cinq soumissions. K+S Sel Windsor a obtenu le contrat de fournir 150 000 tonnes de sel par année pour soutenir notre programme d'entretien hivernal.

Le député d'en face a demandé si j'étais allé dans un des abris. Je suis allé dans tous les abris. Je suis allé dans chaque abri dont s'occupe mon équipe. J'y suis allé pour dire aux gens qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter du régime d'austérité de Blaine Higgs, car il n'est plus responsable des finances de la province. Ils savent fort bien que nous continuerons d'investir.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Nous continuerons d'investir dans nos routes, nos chemins et nos ponts, contrairement à ce qu'ont fait les gens d'en face lorsqu'ils formaient le gouvernement.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



Normes d'emploi

M. Steeves : Ce matin, ma question s'adresse au ministre du Travail. Il nous a été demandé, du côté de l'opposition, d'obtenir des éclaircissements sur le nouveau jour férié, le jour de la Famille. On nous a renvoyés à l'article 23 de la *Loi sur les normes d'emploi*, dont voici le libellé :

23 *Lorsqu'une catégorie d'employeurs ou de salariés est couverte par une convention collective qui a pris effet après le 16 juillet 1976 et qui prévoit un minimum de sept jours fériés rémunérés, dont la fête du Nouveau-Brunswick, elle est dispensée de l'application des articles 18 à 21.*

L'article en question n'a pas été modifié pour tenir compte de l'ajout du jour de la Famille. En conséquence, l'article ne permet pas à la plupart des travailleurs syndiqués de la province de profiter du jour de la Famille, congé dont le gouvernement actuel a vanté les mérites. Le ministre en arrive-t-il à la même conclusion?

L'hon. M. Gallant : Je dois dire qu'il s'agit d'une excellente question, et elle nous donne l'occasion de prendre la parole pour rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick que le chef de l'opposition n'appuyait pas et n'appuie pas le jour de la Famille. Il n'a d'ailleurs pas appuyé notre augmentation des impôts des mieux nantis, la tranche de 1 %, une augmentation qui nous permettra d'investir davantage dans l'éducation et les soins de santé. De plus, il n'a pas appuyé notre augmentation de l'impôt sur le revenu des grandes sociétés, qui conduira à des investissements accrus dans les mesures qui favorisent la croissance économique pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Il s'est opposé aussi à la gratuité des frais de scolarité que nous avons instaurée pour les personnes qui en ont le plus besoin afin qu'elles puissent faire des études universitaires ou collégiales dans la province. Il s'est également opposé à notre bonification du RPC, qui visait à aider les personnes âgées à vivre leur retraite dans la dignité et le respect. Il s'est opposé en outre à ce que nous augmentions le salaire minimum pour mettre plus d'argent dans les poches des travailleurs.

Toutefois, ne vous inquiétez pas. Nous ne voulons pas concentrer nos efforts sur les riches et les grandes sociétés, comme le fait le chef de l'opposition, et c'est pourquoi nous avons instauré le jour de la Famille.

M. Steeves : Le premier ministre ne cesse de dire que les parlementaires du côté du gouvernement aiment le jour de la Famille. Ils aiment le jour de la Famille, mais ils ne tiennent pas compte des travailleurs syndiqués. Selon toute vraisemblance, les gens d'en face n'aiment pas les syndicats.

23 *Lorsqu'une catégorie d'employeurs ou de salariés est couverte par une convention collective qui a pris effet après le 16 juillet 1976 et qui prévoit un minimum de sept jours fériés rémunérés, dont la fête du Nouveau-Brunswick, elle est dispensée de l'application des articles 18 à 21.*



La plupart des travailleurs syndiqués de la province sont donc exclus en ce qui concerne le jour de la Famille. Les travailleurs syndiqués sont le pilier de certaines des sociétés importantes de notre province. Le jour de la Famille a été conçu pour eux. Le jour de la Famille devait leur permettre de se reposer et de passer du temps avec leur famille, de se réunir en famille, mais il n'en est pas ainsi. Apparemment, si vous êtes une personne syndiquée dans la province, le gouvernement ne vous aime pas. Le gouvernement ne veut pas que vous passiez du temps avec votre famille. Le ministre arrive-t-il à la même conclusion, c'est-à-dire que le jour de la Famille ne vise pas les travailleurs syndiqués de la province?

L'hon. M. Gallant : Voilà qui est incroyable, incroyable. L'année 2018 me remplit d'enthousiasme pour de nombreuses raisons, notamment parce que les gens de l'opposition n'auront pas l'occasion de tenir un double discours. Ils participeront à une campagne électorale, les gens du Nouveau-Brunswick leur demanderont de fournir des réponses claires et de prendre des positions claires et les médias commenceront à les mettre sur la sellette. Les gens d'en face ne pourront plus dire qu'ils n'appuient pas le jour de la Famille, bien qu'ils prennent la parole aujourd'hui pour tenter de proposer que d'autres personnes en profitent. Cela est incroyable.

C'est là de la politique à l'état pur, mais ne vous inquiétez pas. De ce côté-ci de l'Assemblée législative, nous soutenons les travailleurs, nous soutenons la main-d'oeuvre et nous soutenons les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous avons adopté une mesure législative portant sur l'arbitrage de la première convention collective. Voilà pourquoi nous avons réussi à faire signer 25 des 25 conventions collectives. L'opposition n'a pu en faire signer aucune. Voilà pourquoi, malgré l'objection du chef de l'opposition, nous avons adopté la mesure législative pour donner congé aux gens du Nouveau-Brunswick le jour de la Famille.

M. Steeves : Je suis certain que tout le monde aimera le jour de la Famille, surtout lorsque les enfants auront un congé scolaire, même si les membres du personnel enseignant qui sont syndiqués seront maintenant tenus, semble-t-il, d'aller au travail. Les mères et les pères qui sont membres d'un syndicat devront maintenant aller travailler et trouver un service de garde pour leurs enfants.

Savez-vous quoi? Il est merveilleux de penser que le jour de la Famille offre l'occasion de se réunir en plein hiver, lorsqu'il fait froid, pour aller faire du traîneau, de la motoneige ou du ski en famille et l'occasion de passer une belle longue fin de semaine en famille sauf, apparemment, si on est membre d'un syndicat. Il semble que, si une personne est membre d'un syndicat, elle n'a pas la possibilité de profiter d'une telle occasion dans la province. Les enfants seront seuls à la maison.

Je remercie les syndicats, qui ont protégé les travailleurs au fil des ans, mais, malheureusement, le gouvernement actuel ne se soucie pas de protéger ces derniers, de leur donner un répit et de leur permettre de passer des moments agréables avec leur famille. Le ministre comprend-il que les membres de syndicat n'ont pas congé le jour de la Famille? Voilà ma question.



L'hon. M. Gallant : Le député d'en face comprend-il à quel point il est drôle de le voir prendre la parole pour défendre le jour de la Famille, d'autant plus que les Conservateurs et le chef de l'opposition s'y sont opposés? Ils se sont opposés à donner congé aux gens du Nouveau-Brunswick le jour de la Famille. Ils se sont aussi opposés à l'augmentation du salaire minimum. Ils se sont en outre opposés à l'augmentation des impôts des mieux nantis de la province, la tranche de 1 %, et des impôts des grandes sociétés, une augmentation qui nous permettra d'investir davantage dans l'éducation et les soins de santé. Ils se sont également opposés à la bonification du RPC, qui visait à aider les personnes âgées de la province à vivre leur retraite dans la dignité. De plus, ils se sont opposés à la gratuité des frais de scolarité pour les personnes qui ont le plus besoin de soutien pour faire des études ici dans la province.

Les gens d'en face se sont opposés aux mesures énumérées pour une simple raison. Ils veulent privilégier un programme d'austérité, tandis que nous voulons investir dans la population du Nouveau-Brunswick. Ils veulent faire des compressions dans l'éducation et les soins de santé, ce qui affaiblirait notre économie. Nous voulons investir dans notre plan pluriannuel de croissance économique, dans nos plans de 10 ans visant à renforcer l'éducation et dans notre plan pluriannuel visant à réduire les temps d'attente dans notre système de soins de santé.

